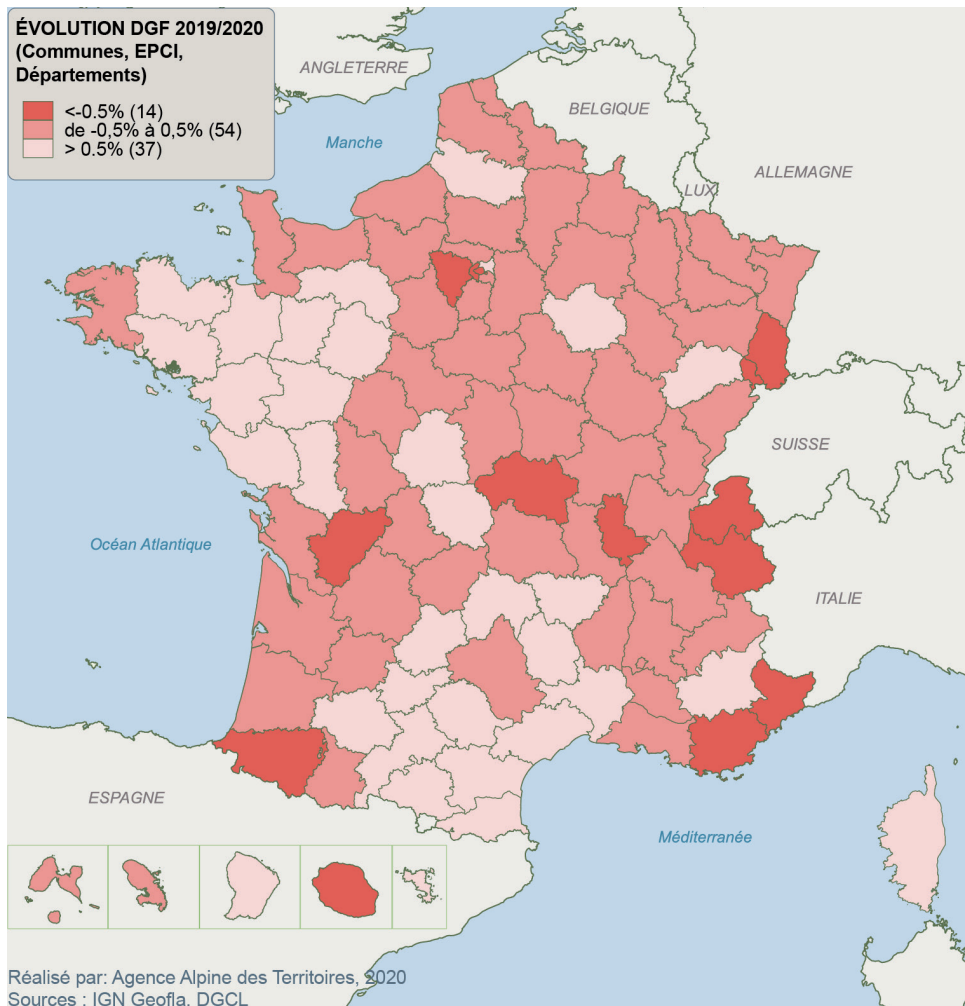




La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation de l'État aux collectivités locales. Les attributions individuelles sont rendues publiques chaque année au mois d'avril aux communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et départements.

Depuis 2017, l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement est stable au niveau national et s'élève à près de 27 milliards d'euros. Cette stabilité se vérifie, selon l'État, au niveau individuel puisqu'en **2020, pour 72 % des communes**, l'évolution de la DGF représente une **variation de moins de 1 % de leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF)**.

Néanmoins, la Savoie reste un des départements qui enregistrent les plus fortes baisses de DGF entre 2019 et 2020.



UNE ENVELOPPE STABLE MAIS AVEC DES ÉVOLUTIONS DIFFÉRENCIÉES SELON LES COMMUNES ET EPCI

Rappelons que si l'enveloppe de la DGF est stable au niveau national, des redéploiements ont lieu à l'intérieur de l'enveloppe pour financer la hausse des dotations de péréquation et d'intercommunalité. C'est la raison pour laquelle plusieurs communes connaissent un écrêtement de leur dotation forfaitaire et plusieurs EPCI connaissent une baisse de leur dotation de compensation.

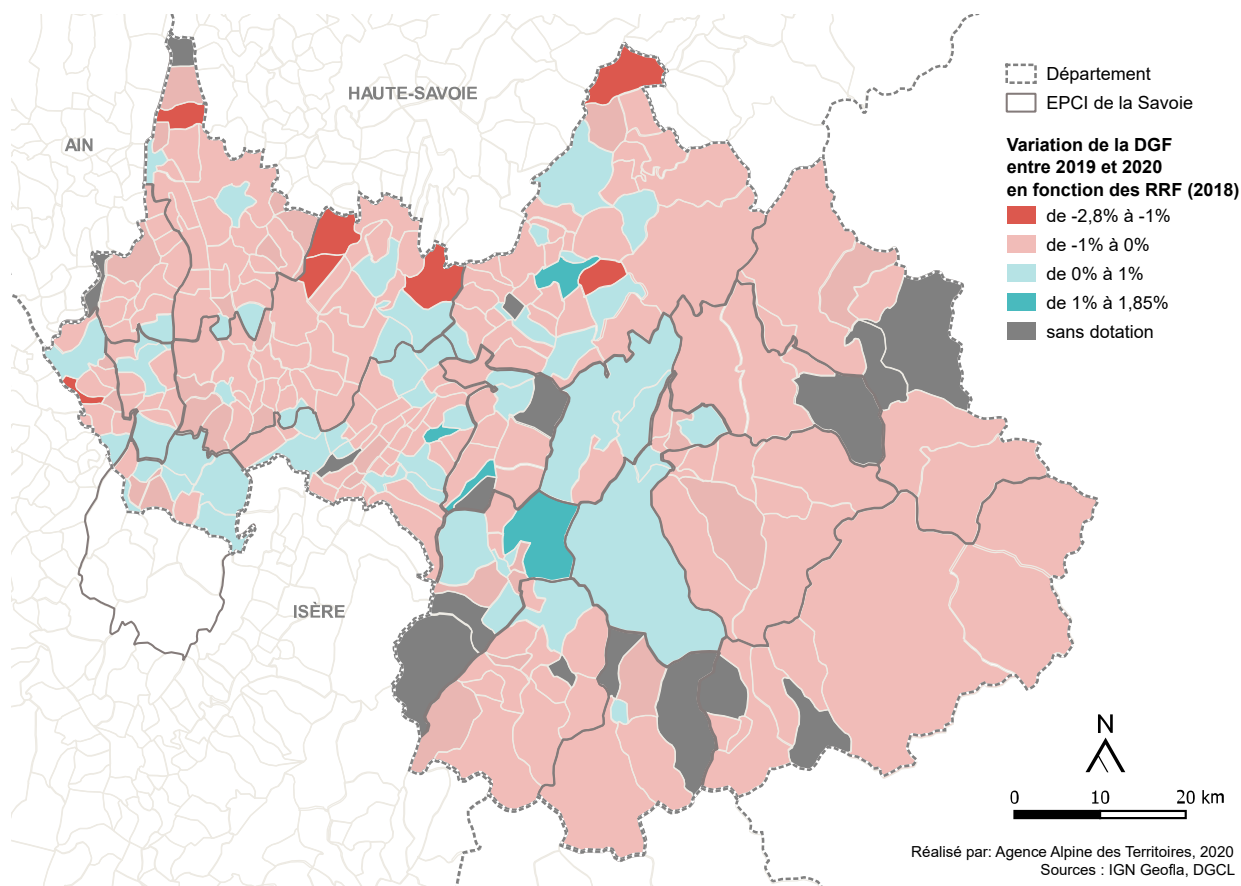
CES PONCTIONS PERMETTENT DE FINANCER :

- La dynamique population (9.1 M€ s'explique par la croissance démographique)
- Le bonus alloué aux communes nouvelles (0.2 M€)
- La solidarité territoriale (60 % financés par les communes, 40 % par les EPCI)

COMMUNES EN SAVOIE : NOUVELLE BAISSÉ DE LA DGF



-1.1 M€ EN 2020



LA DGF DES COMMUNES SE COMPOSE :

- D'une dotation forfaitaire
- De dotations de péréquation :
 - dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU),
 - dotation de solidarité rurale (DSR),
 - dotation nationale de péréquation (DNP).

En 2020, c'est la hausse de la péréquation (+851 000 €, dont +667 000 € pour la DSR) qui a permis d'atténuer l'impact de la baisse de la dotation forfaitaire au niveau du département (-1.9M €). Cette évolution de la péréquation traduit l'effort de solidarité affiché dans la loi de finances 2020 qui prévoit une hausse de 180 millions pour les dotations de péréquation (DSU et DSR). **L'évolution finale de la DGF des communes s'établit à -1.1 M€.**

En 2020, 16 communes de Savoie ne touchent plus de DGF. Sur les 257 communes de Savoie qui en perçoivent encore, 200 connaissent une baisse de leur dotation. **Sans la péréquation, 27 communes supplémentaires auraient connu une baisse de leur DGF en 2020.**

8 communes nouvelles ont été créées au 1^{er} janvier 2019 en Savoie. Ces communes ne subissent pas d'écêtement sur leur dotation forfaitaire pour une durée de 3 ans. En 2020, leur DGF est stable, voire en augmentation.

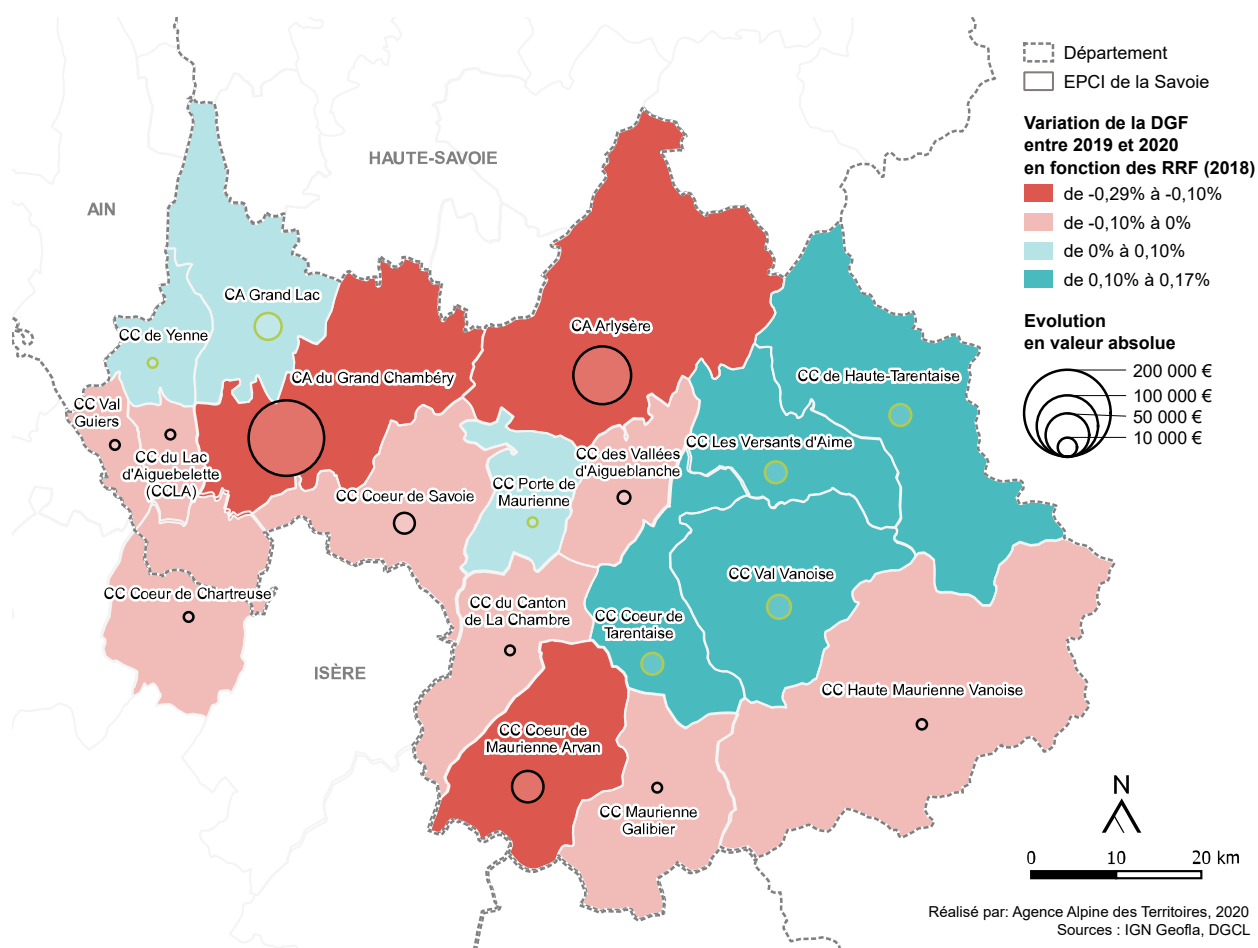
Évolutions globales de la DGF des communes en Savoie entre 2019 et 2020

COMMUNES	EN VOLUME	EN %	MONTANT ENVELOPPE 2020	NOMBRE DE COMMUNES BÉNÉFICIAIRES
DSR	667 438 €	8.05%	8 955 542 €	247
DNP	-9 269 €	-1.19%	771 847 €	48
DSU	192 982 €	5.52%	3 687 507 €	2
Total péréquation	851 151 €	6.77%	13 414 896 €	249
Dotation forfaitaire	-1 922 573 €	-3.80%	48 611 307 €	237
TOTAL DGF	-1 071 422 €	-1.70%	62 026 203 €	257

EPCI À FISCALITÉ
PROPRE EN SAVOIE :
LÉGÈRE DIMINUTION DE LA
DGF À LA SUITE DE LA RÉFORME



-0.2 M€ EN 2020



**LA DGF DES EPCI À FISCALITÉ
PROPRE* SE COMPOSE :**

- d'une dotation de compensation
- d'une dotation d'intercommunalité
- d'une dotation des groupements touristiques

En 2020, la dotation d'intercommunalité s'élève à 5.9 M€ en Savoie, soit une augmentation de +299 000 € par rapport à 2019.

La réforme de la dotation d'intercommunalité engagée en 2019, prévoyait une augmentation annuelle de la dotation de 30 M€ avec la possibilité de réalimenter des EPCI ayant des dotations par habitant trop faibles. Le montant total en 2020 est de 31 M€.

Malgré cette revalorisation, **en 2020, 8 EPCI de Savoie gardent une dotation d'intercommunalité inférieure au prélèvement sur fiscalité**, prélèvement mis en place en 2014 et qui perdure encore

aujourd'hui. Certains EPCI tels que les communautés de communes de Haute-Maurienne Vanoise, de Cœur de Maurienne Arvan, de Maurienne Galibier et des Vallées d'Aigueblanche, ne perçoivent même plus de dotation d'intercommunalité : ils sont donc prélevés sans compensation.

L'augmentation de la dotation d'intercommunalité a été financée par la **baisse de la dotation de compensation**. Cette diminution s'élève à -518 000 € sur le territoire savoyard, soit une **minoration généralisée de -1.83 % pour 14 EPCI**. Les communautés de communes Cœur de Tarentaise, Val Vanoise, Haute-Tarentaise et les Versants d'Aime, ayant été créées après la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle en 2003, ne touchent pas de dotation de compensation.

Le montant de la dotation des groupements touristiques reste gelé à 8.9 M€ : 8 communautés de communes en bénéficient en 2020.

L'évolution finale de la DGF des EPCI s'établit à -0.2 M€.

Évolutions globales de la DGF des EPCI à fiscalité propre en Savoie entre 2019 et 2020

EPCI	EN VOLUME	EN %	MONTANT ENVELOPPE 2020	NOMBRE D'EPCI BÉNÉFICIAIRES
Dotation de compensation	-518 386 €	-1,83%	27 843 695 €	14
Dotation d'intercommunalité	298 935 €	5,35%	5 891 063 €	14
Dotation des groupements touristiques	0 €	0,00 %	8 892 882 €	8
TOTAL DGF	-219 451 €	-0.51%	42 627 640 €	18

*EPCI à fiscalité propre = Communautés de communes et communautés d'agglomération.



Contacter le service Finances

Bâtiment Évolution • 25 Rue Jean Pellerin • 73000 Chambéry

04 79 68 53 00 • finances@agate-territoires.fr • www.agate-territoires.fr

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES